



RÉUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PROFESSIONS SANITAIRES.

La Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé ce Jeudi 02 Mai 2024 au Grand-Hôtel à Abidjan Plateau, la première réunion de la commission paritaire des établissements et des professions sanitaires au titre de l'année 2024.

Pour rappel, la commission paritaire des établissements et des professions sanitaires est un cadre permanent d'échanges et de concertation entre le Ministère de la Santé et le secteur sanitaire privé.

Cette rencontre dont le thème était « **le secteur privé de la santé et la CMU** » avait pour objectif d'identifier, avec les acteurs du secteur de la santé, les défis relevés dans la mise en œuvre de la CMU, proposer des pistes de réflexion et parler des perspectives d'actions pour la pleine intégration du secteur privé.

La réunion a vu la participation de plusieurs structures du Ministère en charge de la santé dont la Direction Générale de la Couverture Maladie Universelle qui a présenté la vision du Ministère de la Santé et les actions en cours pour l'extension du réseau de soins de la CMU, y compris l'intégration du secteur privé de la santé.

Au cours de cette journée, plusieurs autres interventions de différentes structures ont été enregistrées :

- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAM).
- L'Union des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire (UNPPCI).
- L'Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASACI).
- La Plateforme du Secteur Privé de la Santé (PSPCI).

Dr Marie-Josèphe BITTY, Directeur des Établissements Privés et des Professions Sanitaires et Présidente de la Commission Paritaire s'est réjouie de la forte participation des acteurs du ministère de la santé et également du secteur privé de la santé ; elle a salué l'engagement des différents acteurs à œuvrer pour relever les défis de la mise en œuvre de la CMU. Aussi, a-t-elle mentionné que le Ministère de la santé, appuyé de ses partenaires, est à pied d'œuvre pour permettre la pleine intégration du secteur privé de la santé dans la Couverture Maladie Universelle.



La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)

organise

La réunion de la commission paritaire des établissements et des professions sanitaires

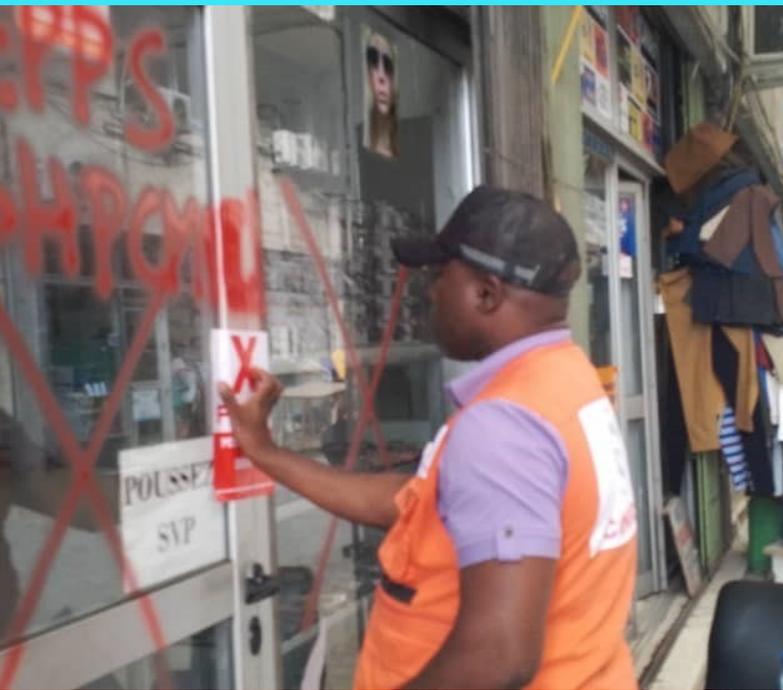
THÈME
Le secteur privé de la santé et la CMU

02 Jeudi 2024 **09H00** **Grand Hôtel** Abidjan Plateau

Ensemble, agissons pour les établissements de santé de qualité et des professionnels engagés







ABIDJAN: ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ PRIVÉ POINT DES ACTIVITÉS DE LA DEPPS DANS LA COMMUNE DU PLATEAU.

Les équipes de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) conduites par Dr Marie Josèphe BITTY, Directrice de ladite structure ont investi du 22 au 26 avril dernier la Commune du Plateau à Abidjan, à l'effet de contrôler les "cliniques" privées.

Au cours de ces missions de contrôle, 93 établissements sanitaires privés ont été visités au nombre desquels 22 ont fait l'objet de fermeture immédiate (pour cause d'exercice illégal, manque d'hygiène et personnel non qualifié) tandis que 46 ont fait l'objet d'une mise en demeure de 30 jours afin d'accélérer le processus de régularisation administrative de leur activité déjà entamée.

Il faut cependant noter que la Commune du Plateau ne regorge pas que d'établissements illégaux. En effet, 25 établissements sanitaires privés se sont distingués pour avoir obtenu tous les documents administratifs qui attestent leur existence légale.

OPERATION ZERO
CLINIQUE ILLEGALE
D'ICI 2025



Les missions de la DEPPS s'étendront à plusieurs autres localités de la Côte d'Ivoire, avec comme objectif "la mise à la disposition des populations, des structures sanitaires privées de qualité".

Rappelons à toutes fins utiles que l'opération "zéro clinique illégale d'ici 2025 en Côte d'Ivoire" est une initiative du gouvernement pilotée par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers la DEPPS. Elle est réalisée avec l'appui technique et financier de l'Unité de Coordination des Projets Santé de la Banque Mondiale (UCP-SANTÉ Banque Mondiale).

